

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018
DELIBERATION N° 52

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
06 avril 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Neys,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER – Rénovation du parc de stationnement de la Gare - Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire.

Les travaux de création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) à la gare de Bayonne ont pour objet de créer un lieu où les voyageurs utilisant le chemin de fer pourront emprunter aisément d'autres moyens de transport de proximité, tels que les bus urbains ou interurbains, les taxis, les vélos ou encore se déplacer à pied ou en voiture particulière.

Le confort des lieux, la facilité de passage d'un mode de transport à l'autre et la meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite imposent des travaux à la fois sur le plateau ferroviaire, dans le bâtiment voyageurs de la gare ainsi que sur son parvis.

Ils induisent également l'amélioration du fonctionnement et une restructuration de l'actuel parc de stationnement en ouvrage de la gare, aménagé et exploité par la ville de Bayonne, afin d'offrir des conditions de stationnement adaptées au pôle d'échange multimodal ainsi qu'un équipement parfaitement intégré dans le nouvel environnement urbain requalifié.

En effet, la vétusté de sa façade réalisée au début des années 1980 implique une modernisation extérieure, pour une meilleure intégration dans le paysage urbain, afin de la rendre plus lisible et cohérente avec la valeur patrimoniale du quartier et de la gare.

Les travaux envisagés permettront également de fluidifier la circulation à l'intérieur du bâtiment, de réorganiser le stationnement des véhicules et des deux-roues et de renforcer le sentiment de sécurité.

Le parking sera à la fois mis en conformité et modernisé (mise en accessibilité PMR, guidage à la place, stationnement des vélos et des deux-roues requalifié, éclairage, désenfumage, groupe électrogène ...).

Cette opération menée sous la maîtrise d'œuvre des architectes Xabi Barets et Alain Loisier, est actuellement en phase avant projet définitif.

Afin d'en poursuivre l'exécution et de pouvoir démarrer les travaux selon le planning prévisionnel, fin 2018, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne